

parlers de paix, et avaient pris la résolution de reconduire les Anuieronons (Agniers) à leur pays ; mais étant arrivés à Richelieu, ils s'en revinrent ; il n'y eut que Couture avec quatre Anuieronons et trois Hurons qui passèrent outre. ”

Cette conduite des Hurons et des Algonquins peut s'expliquer si on la rapproche d'un autre passage du même journal écrit en latin et dont voici la substance : Avant de quitter les Trois-Rivières, les députés iroquois avaient sollicité du gouverneur-général une entrevue secrète pour leur chef appelé le Crochet. Ce chef (Kiotsacton) ayant été admis à présenter le sujet de sa démarche expliqua que les Iroquois désiraient fort la paix avec les Français et les Hurons, mais qu'ils voulaient mettre les Algonquins de côté. Il était en même temps porteur d'un cadeau magnifique pour le gouverneur, mais celui-ci refusa et le cadeau et d'entrer en arrangement sur cette base. Le Crochet se montra chagrin du refus et, à partir de ce moment, il fut aisé de comprendre que la paix n'était rien moins qu'assurée. Comme il était important de mitiger les choses, le gouverneur-général, le Père Vimont et le Père Le Jeune furent d'avis de tenter un accommodement. Dans une seconde entrevue privée où se trouvèrent seulement Le Crochet, Couture et M. de Montmagny, celui-ci expliqua qu'il y avait deux espèces d'Algonquins, l'une semblable aux Français (il entendait parler de ceux qui étaient chrétiens) et l'autre différente. Quant aux premiers, les Français les réclamaient comme frères et exigeaient qu'ils fussent compris dans la paix ; les derniers étaient étrangers et libres de leurs actions. Le Crochet rapporta donc cette réponse aux délégués, lesquels en répandirent la nouvelle dans leur pays, avec des commentaires assez peu favorables. Les Français qui en eurent connaissance la nièrent résolument, mais il resta dans l'esprit des Algonquins un certain malaise ou plutôt un mécontentement sourd que leurs alliés fidèles, les Hurons, partageaient.

Après la traite, le Père Bressani s'embarqua sur la flottille huronne.

Le nombre des Sauvages enregistrés au catalogue des baptêmes, en 1645, est de vingt-deux, la plupart enfants, algonquins et attikamègues. Les 12 et 16 septembre, il y en eut onze d'Attikamègues, Montagnais et Iroquois, dont quelques-uns demeuraient à Sillery.

Le Père Jérôme Lalemant resta au Trois-Rivières jusqu'à la fin de septembre. Le 1er octobre, il arriva à Sillery, et le lendemain à Québec pour y passer l'hiver.

Malgré les assurances de paix échangées de part et d'autre, il y avait toujours à craindre les excès auxquels se portaient si aisément les Sauvages de toutes les nations.